

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SAS METHABRUANT sur la commune principale de l'AIOT la charrie 17250 ROMEGOUX.

La référence de votre dossier est A-4-NNA9UBL9EY et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 28/03/2024 à 14h09 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **89515919200015**

Raison sociale **METHABRUANT**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

3 ROUTE NAPOLEON

17250 ROMEGOUX

Signataire

Qualité : **PRESIDENT**

Référent

Fonction : **PRESIDENT**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SAS METHABRUANT**

Description des activités :

L'EARL DU BURANT est une exploitation agricole céréalière dont le siège social est situé sur la commune de ROMEGOUX, au sud du Bourg. M.Parenteau, gérant de l'EARL a la volonté de diversifier son activité agricole et pour cela il souhaite construire une unité de méthanisation pour produire de l'énergie renouvelable et valoriser ainsi des effluents d'élevage et des intercultures. La SAS METHABRUANT a été créée spécifiquement pour cette activité. La parcelle retenue pour ce projet est située à proximité des bâtiments d'exploitation permettant ainsi de limiter les

déplacements liés à cette nouvelle activité. Elle présente également d'autres atouts : situation au centre du parcellaire de l'EARL DU BRUANT où sont produites les CIVES qui intégreront le méthaniseur et où sera épandu le digestat (limitation des déplacements), parcelle adaptée au niveau du terrain et en surface, présence d'une végétation importante autour de la parcelle (bois à l'Ouest et au Sud), éloignement des tiers. Le projet consiste en la mise en place d'une unité de méthanisation composée d'un digesteur, d'un stockage de digestat liquide sous forme de poche souple, de silos de stockages pour les intrants et de locaux techniques. Un hangar existant sera utilisé pour la mise en place d'une trémie d'incorporation et pour le stockage de digestat solide. Une zone de rétention sera mise en place pour garantir la retenue de digestat en cas de rupture d'une des fosses. La totalité des intrants sera d'origine agricole : lisier et fumier bovin, intercultures et CIVES, maïs ensilage, ensilage d'herbe, paille, issues de silos. Le digestat produit sera stocké après séparation de phase dans la poche souple et sous le hangar existant avant d'être acheminé vers les parcelles d'épandage. Le biogaz produit sera épuré avant d'être dirigé vers le réseau de gaz existant. Le volume d'intrants journalier pour la méthanisation sera de 29,9 t /jour. L'unité sera donc une installation classée ICPE sous la rubrique 2781.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

la charrie

17250 ROMEGOUX

X : 405963

Y : 6534154

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2781	2781-1-c	Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 29.9 t/j	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Digestats solides et liquides issus de la méthanisation. Le digestat sera épandu sur les terres de l'EARL DU BRUANT dont M PARENTEAU est également gérant.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
0163164	EARL DU BRUANT	1 à 3
0163164	EARL DU BRUANT	13
0163164	EARL DU BRUANT	16 à 19
0163164	EARL DU BRUANT	21 à 31
0163164	EARL DU BRUANT	33 à 39
0163164	EARL DU BRUANT	42
0163164	EARL DU BRUANT	45
0163164	EARL DU BRUANT	48
0163164	EARL DU BRUANT	51
0163164	EARL DU BRUANT	53 à 54
0163164	EARL DU BRUANT	56
0163164	EARL DU BRUANT	60 à 72
0163164	EARL DU BRUANT	75
0163164	EARL DU BRUANT	77 à 78
0163164	EARL DU BRUANT	80 à 81
0163164	EARL DU BRUANT	84 à 90

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **308**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **51307**

A1 : Dont épanchée sur les terres de l'exploitation (en kg N) **51307**

A2 : Dont épanchée sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **51307**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épanchées (en mois) **5**

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets recyclables emballages plastique et carton seront séparés des résidus ultimes non dangereux pour être valorisés.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Réserve incendie poche souple 120 m3 et/ou Poteau incendie à proximité du site selon recommandations du SDIS**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Plan Intervention des secours, extincteurs sur site

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration Date de dépôt

**Organisme
en charge
de l'**

METHABRUANT

01/04/2021

instruction

SO

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)